



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Rapide-Danseur

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité de Rapide-Danseur, tenue au 535 rue du Village (centre municipal), lundi 10 janvier 2022 à 19h30, à huis clos (COVID-19), en respectant les normes de protection et de distanciation.

Sont présents à cette séance, Mme Ariane Milot-Breton, mairesse, ainsi que les conseillères et conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois (siège no 1),
Mme Lorraine Doucet-Dion (siège no 2),
M. André Gélinas (siège no 3),
Mme Christiane Guillemette (siège no 5),
Mme Éliane Bélanger (siège no 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Ariane Milot-Breton. Assiste également à l'assemblée Mme Mona Cyr, secrétaire-trésorière.

Est absent : le conseiller M. François Cloutier (siège no 4).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour qui suit :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021
5. Bordereau des dépenses municipales payées et à payer et demande de transfert de comptes
6. Période de questions
7. Comptabilité & employés
 - 7.1 Date d'adoption du budget 2022
 - 7.2 Avis de motion pour présenter le règlement fixant la taxation et la tarification pour l'année d'imposition 2022
 - 7.3 Présentation du plan triennal en immobilisations 2022-2023-2024
 - 7.4 Autorisation pour codes d'accès à Revenu Canada
 - 7.5 Autorisation pour codes d'accès à Revenu Québec et ClientSÉCUR
 - 7.6 Compte-rendu des démarches pour nouveaux DG et adjointe
 - 7.7 Emploi Été Canada 2022, à présenter avant le 25 janvier 2022
8. Chemins
 - 8.1 TECQ (taxes/essence), rapport à faire
 - 8.2 Rang du Détour, soumission de SNC-Lavalin Stavibel inc.
9. Sécurité incendie, suivi du rapport de la visite de la MMQ
10. Sécurité civile
 - 10.1 Mise à jour des personnes responsables aux divers postes
 - 10.2 Webinaire du min Sécurité Publique, les AM du 8 et 9 février 2022
11. Développement : offre d'un consultant avisé



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12. Divers
 - 12.1 Contrat JLR pour 2022
 - 12.2 Transport public adapté :
 - A. Signature de l'entente
 - B. Engagement financier 2021
 - 12.3 Achat d'une enregistreuse
 - 12.4 Achat de cartes de la localité à la MRCAO
13. Varia
14. Dates des prochaines séances
15. Période de questions
16. Levée de la séance

2022-01-001

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, **APPUYÉ** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu, en gardant ouvert le point Varia.

ADOPTÉE

2022-01-002

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Mme Mona Cyr, DG par intérim, procède à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 tel que lu.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021

Reporté car non disponible.

5. BORDEREAU DES DÉPENSES MUNICIPALES PAYÉES ET À PAYER ET DEMANDE DE TRANSFERT DE COMPTES

2022-01-003

A- DÉPENSES PAYÉES ET À PAYER

Le bordereau de dépenses municipales est remis aux élu-e-s.

[Total des factures payées en ligne en décembre : 17 390,05 \$]

Total des factures de décembre restant à payer : 39 249,24 \$

Factures de début janvier à payer : 27 790,71 \$

TOTAL À PAYER : 67 039,95 \$

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, **APPUYÉ** par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le paiement des montants ci-dessus indiqués pour les comptes à payer listés dans le bordereau, pour un total de 67 039,95 \$, la directrice générale par intérim certifiant qu'il y a les crédits budgétaires disponibles.

ADOPTÉE

2022-01-004

B- DEMANDE DE TRANSFERT DE COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le compte courant (compte-chèques) de la Municipalité de Rapide-Danseur possède un solde très élevé et ne rapporte rien à la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par Mme Éveline Bélanger, **APPUYÉ** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers,

QUE le conseil municipal autorise Mme Lise Roy, au nom de la Municipalité de Rapide-Danseur, à contacter la Caisse Desjardins pour effectuer un transfert de quatre cent mille dollars (400 000 \$) du compte courant à un compte d'épargne Avantage.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.



N° de résolution
024/2021/011-005

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

7. COMPTABILITÉ ET EMPLOYÉS

7.1 DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2022

ATTENDU QUE vendredi le 7 janvier, les élus ont étudié les budgets comparés de 2021 et 2022 que Mme Lise Roy a préparés;

ATTENDU QUE Mme Lise Roy va réviser les chiffres et les données discutées lors de la rencontre du 7 janvier et préparer le budget à adopter;

ATTENDU QUE l'adoption du budget doit être précédé d'un avis public l'annonçant au moins sept jours avant l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Mme Éliane Bélanger. APPUYÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers

QUE le budget 2022 soit adopté à une séance extraordinaire le 24 janvier 2022.

ADOPTÉE

7.2 AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2022

Avis de motion est donné par Mme Lorraine Doucet-Dion mentionnant que, lors d'une prochaine séance du conseil, les élu-e-s de la Municipalité de Rapide-Danseur vont adopter le règlement fixant le taux de taxation et la tarification pour l'année d'imposition 2022. La lecture du règlement est dispensée puisque tous les conseillères et conseillers ont déjà pris connaissance du projet.

7.3 PRÉSENTATION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

ATTENDU QUE l'adoption du plan triennal en immobilisations doit être précédée d'un avis public, à ce moment-ci, le plan ne peut être que présenté :

2022 : 500 000 \$ pour le rang du Détour
63 000 \$ pour réparer la structure de l'église (joints et blocs)
30 000 \$ pour réparer la toiture du garage
1 200 \$ pour des chaises – salle du conseil
152 000 \$ pour le belvédère du site historique
746 200 \$ pour 2022

2023 : 1 500 \$ pour ameublement, chaises – salle du conseil

2024 : 250 000 \$ pour édifice administratif
250 000 \$ pour garage
500 000 \$ pour 2024

TOTAL 2022-2023-2024 : 1 247 700 \$

7.4 AUTORISATION POUR CODES D'ACCÈS À REVENU CANADA

Reporté lorsque les nouveaux DG et adjointe seront engagés.

7.5 AUTORISATION POUR CODES D'ACCÈS À REVENU QUÉBEC ET CLICSEQUR

Reporté lorsque les nouveaux DG et adjointe seront engagés.

7.6 COMPTE-RENDU DES DÉMARCHES POUR NOUVEAUX DG ET ADJOINTE

Information donnée par la mairesse, membre du comité des ressources humaines avec trois conseillères : 2 candidats pour le poste de DG, 1 candidate pour le poste d'adjointe. Ils seront rencontrés au cours de la semaine.

7.7 EMPLOI ÉTÉ CANADA, À PRÉSENTER AVANT LE 25 JANVIER

ATTENDU QUE deux conseillères se disent intéressées à présenter une demande

2022-01-006



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

pour deux étudiants à Emploi Été Canada, Mmes Éliane Bélanger et Joannie Langlois;

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise à présenter une demande d'aide financière à Emploi Été Canada pour engager deux étudiants pour l'été 2022.

ADOPTÉE

8. CHEMINS

8.1 TECQ, RAPPORT À FAIRE

Reporté.

2022-01-007

8.2 RANG DU DÉTOUR, SOUMISSION DE SNC-LAVALIN STAVIBEL INC.

ATTENDU QUE la soumission reçue est faite en fonction de l'asphaltage du rang du Détour;

ATTENDU QUE les conseillères et conseillers considèrent qu'il serait pertinent de comparer avec une soumission faite en fonction d'un recouvrement de surface communément appelé «macadam»;

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE la directrice générale par intérim demande à l'ingénieur qui a signé la soumission pour l'asphaltage, de nous présenter une autre soumission pour les travaux de base semblables mais avec un traitement de surface («macadam») de qualité recouvert d'une couche «scellante».

ADOPTÉE

9. SÉCURITÉ INCENDIE

2022-01-008

9.1 SUIVI AU RAPPORT DE LA VISITE DE LA MMQ

ATTENDU QUE, au printemps 2021, le rapport qui a suivi la visite de prévention en sécurité incendie de la MMQ proposait à la Municipalité des améliorations à divers éléments dont voici la liste :

- Installation de prises de courant;
- Accès et visibilité de l'extincteur au centre municipal;
- Vérifications et entretien des extincteurs;
- Pierres manquantes pour la fournaise du presbytère;
- Réparation du mur à l'église.

ATTENDU QUE toutes les corrections ont été faites;

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE la directrice générale par intérim, Mme Mona Cyr, avise la compagnie d'assurances MMQ que tous les travaux d'amélioration ont été faits conformément à leurs recommandations.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ CIVILE

10.1 MISE À JOUR DES RESPONSABLES AUX DIVERS POSTES

Le travail est débuté mais non terminé.

10.2 WEBINAIRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Ce webinaire sera disponible sur le site du ministère de la Sécurité publique, les AM du 8 et 9 février 2022.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

11. DÉVELOPPEMENT

11.1 OFFRE D'UN SERVICE-CONSEIL

Service d'aide à la prise de décision quant aux diverses avenues et actions possibles visant un développement harmonieux de la municipalité, équilibré et en accord avec les attentes des citoyens et vos réalités.

12. DIVERS

2022-01-009

12.1 CONTRAT POUR LA CUEILLETTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

ATTENDU QUE les Entreprises JLR a fait à la municipalité de Rapide-Danseur une offre de service pour trois ans comprenant le prix pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables, excluant la collecte des encombrants;

ATTENDU QUE le prix indiqué est de 22 278,00 \$ + taxes pour 2022, 22 775,00 \$ + taxes pour 2023 et 23 180,00 \$ pour 2024;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, APPUYÉ par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE la Municipalité de Rapide-Danseur accepte l'offre des Entreprises JLR pour les années 2022-2023 et 2024 pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et des matières recyclables, tel que soumissionné au montant total de 68 233,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

12.2 TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ : SIGNATURE DE L'ENTENTE ET ENGAGEMENT FINANCIER 2021

2022-01-010

A. TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ : SIGNATURE DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure une entente pour assurer l'organisation d'un service adapté de transport pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT qu'un «Plan de développement du service de transport adapté pour les personnes handicapées et / ou à mobilité réduite» a été présenté par la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest et par le Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, APPUYÉE par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE la Municipalité de Rapide-Danseur s'engage auprès de la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest à signer l'entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté pour personnes handicapées et / ou à mobilité réduite et à en respecter toutes les clauses;

QUE Mme Lorraine Doucet-Dion, conseillère, et Mme Mona Cyr, directrice générale par intérim, soient autorisées à représenter la Municipalité de Rapide-Danseur et à signer la dite entente.

ADOPTÉE

2022-01-011

B. TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ : ENGAGEMENT FINANCIER 2021

ATTENDU les prévisions budgétaires de la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2021,

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, APPUYÉE par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE la Municipalité de Rapide-Danseur s'engage envers la Corporation du



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Transport public adapté à financer 1 375 \$ (275 \$ \ mois) pour le reste de l'année 2021, payable pour les mois d'août à décembre 2021.

QUE la Municipalité de Rapide-Danseur procédera en un seul versement sur réception de la facture de la Corporation du Transport public adapté.

ADOPTÉE

12.3 ACHAT D'UNE ENREGISTREUSE POUR LES SÉANCES DU CONSEIL

Une enregistreuse a été retrouvée dans un tiroir.

12.4 ACHAT DE CARTES DE LA LOCALITÉ À LA MRCAO

Avant d'acheter, vérifier les cartes disponibles à la municipalité; advenant qu'aucune carte n'est satisfaisante, M. André Gélinas pourra s'informer des prix demandés pour des cartes, plastifiées si possible.

13. VARIA

Aucun point ajouté.

14. DATES DES PROCHAINES SÉANCES

Lundi 17 janvier : Séance extraordinaire pour budget et taxes
Lundi 24 janvier : Séance extraordinaire pour budget et taxes
Lundi 31 janvier : Séance extraordinaire pour budget et taxes
Lundi 7 février : Séance ordinaire

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposée par M. André Gélinas. Il est 21h05.

Mme Ariane Milot-Breton, mairesse

Mme Mona Cyr, secrétaire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

~~Content of the meeting minutes is completely crossed out with a large handwritten 'X'.~~